

Péto-Canada

depuis la Confédération dans le domaine de l'énergie. Nous avons vu au fil des années les gouvernements provinciaux du Canada, sous des étiquettes politiques diverses, intervenir dans la production et la distribution d'énergie hydro-électrique. Nous avons aussi vu le gouvernement fédéral s'engager dans le secteur de l'uranium et de l'énergie nucléaire, et investir directement dans une société d'exploitation du pétrole et du gaz naturel. Je veux parler de la participation de 45 p. 100 du gouvernement fédéral à la Panarctic.

Avec cette nouvelle mesure, le gouvernement fédéral fait un pas décisif, puisqu'il établit une participation nationale directe, par la constitution d'une société pétrolière de premier ordre, à la prospection et à l'exploitation des ressources de pétrole et de gaz naturel. Selon toute vraisemblance, c'est aussi l'annonce que le gouvernement fédéral se mêlera à l'avenir de l'acquisition de ressources pétrolières à l'étranger lorsqu'il faudra nous tourner vers l'extérieur pour répondre à nos besoins nationaux.

Je le répète, je tiens à souligner à quel point il était nécessaire que le gouvernement fédéral prenne maintenant une telle initiative. Le parti de l'opposition officielle, tant à la Chambre qu'en comité, a tout fait pour minimiser cette nécessité, et le député de Calgary-Centre (M. Harvie), qui n'a pas manqué de nous rabâcher cet argument au comité, nous a encore fait entendre le même son de cloche. En fait, c'est sur cette nécessité que repose toute la décision du gouvernement de présenter le bill C-8 et de constituer Péto-Canada.

On a dit que l'industrie privée a réussi ces dernières années à assurer aux Canadiens un approvisionnement suffisant de pétrole et de gaz naturel pour répondre aux besoins tant de l'industrie que des particuliers. On a fait valoir qu'en procédant à certains ajustements d'ordre fiscal on pourrait compter sur l'entreprise privée pour satisfaire à peu près de la même façon les besoins futurs. Bien qu'il soit bien peu probable que les députés de l'opposition officielle qui en ont été les principaux porte-parole dans le débat du bill C-8 se laissent un jour convaincre par les arguments solides qu'ont présentés le ministre et divers députés ministériels pour défendre le principe de l'établissement d'une présence nationale dans l'industrie gazière et pétrolière à l'heure actuelle, il importe cependant, à mon avis, que le public en comprenne bien clairement la nécessité.

J'aimerais simplement développer certains des aspects de cet argument qui a été si magistralement exposé auparavant par le ministre en me reportant tout particulièrement au discours qu'il prononçait il y a environ quatre mois en ouvrant le débat de 2^e lecture du bill C-8. Il me semble qu'une fois que les Canadiens en auront bien compris la nécessité, d'autres aspects du bill—bien que très importants sur le plan de la technique et de l'exploitation—deviendront en quelque sorte moins critiques par rapport au concept global.

Soit dit en passant, il serait peut-être bon de mentionner qu'une société de la Couronne a été créée en Ontario au début du siècle pour l'exploitation et la distribution de l'énergie hydro-électrique et que c'est une réussite. J'aimerais ajouter que le gouvernement provincial était conservateur à ce moment-là. Je suis certain que les membres du cabinet de ce gouvernement conservateur se sont demandé si c'était nécessaire et qu'ils sont arrivés à la même conclusion que le gouvernement fédéral en 1975.

Cette fois, il s'agit de la production et de l'exploitation futures du pétrole et du gaz au niveau national. Ces deux sources d'énergie étaient inconnues au moment où l'on a

[M. Martin.]

mis sur pied la commission d'électricité de l'Ontario. Sir Adam Beck et les autres fondateurs de l'Hydro Ontario ont sans aucun doute étudié les possibilités de cette province gigantesque et ils ont décidé que le gouvernement devait financer et fournir la main-d'œuvre et les autres ressources physiques dans ce secteur.

Ayant accédé au pouvoir au début de la mise en valeur de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario, les conservateurs ont décidé de contrôler entièrement l'industrie; aucune disposition n'autorisait la participation du secteur privé. La plupart des Ontariens conviendront, je crois, qu'au fil des ans, les besoins de l'industrie et des particuliers en matière d'énergie ont été bien satisfaits par cette société de la Couronne, qui est toujours demeurée un instrument direct du gouvernement de l'Ontario et a été protégée et défendue par les divers gouvernements conservateurs pendant la majeure partie de son existence.

J'y fais allusion parce que je trouve vraiment étonnant que l'Opposition officielle à Ottawa n'ait pas pensé à la nécessité d'une présence nationale dans une industrie aussi essentielle à notre société que l'exploration et la mise en valeur du pétrole et du gaz, alors que son homologue provincial de l'Ontario, ma province, a considéré l'intervention de l'État dans un domaine connexe assez important pour en assurer au gouvernement le contrôle non pas partiel, mais total, sans laisser place à l'entreprise privée.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 5 heures?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Penner): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale)—Les Affaires indiennes—Le retrait des services provinciaux de réadaptation professionnelle aux Indiens du Manitoba—Demande de rapport; le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—Le Canadien Pacifique—Le projet de mise à pied de 3,000 préposés à l'entretien—Demande d'explications; le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall)—La Commission de surveillance du prix des produits alimentaires—Le rapport sur les pêcheries—L'opportunité d'un renvoi à la direction des enquêtes sur les coalitions.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills privés, les avis de motion (documents) et les bills publics.

BILLS PRIVÉS

[Traduction]

LA BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DU CANADA

M. A. C. Abbott (Mississauga) propose: Que le bill S-24, tendant à constituer en corporation la Banque commerciale et industrielle du Canada, dont le comité permanent